

GUIDE DES ACHETEURS

Relance des activités de courtage immobilier - COVID-19

À VENDRE

ROYAL LE PAGE

Votre complice immobilier.

royallepage.ca

En vigueur dans la province de Québec dès le 11 mai 2020. Ces recommandations sont sujettes à changements selon le progrès de la Santé publique à éradiquer la pandémie de COVID-19.

Royal LePage a à cœur la santé et la sécurité des communautés qu'elle dessert et continue de mettre à la disposition de ses agences et courtiers des ressources et de l'information fiable qui reflète les recommandations de la Santé publique. Voici un guide de pratiques exemplaires que nous vous invitons à suivre pour protéger de manière optimale votre santé dans le cadre d'une transaction immobilière.

Recommandations aux acheteurs lors de visites de propriétés

1. Afin d'assurer la sécurité de tous, veuillez remplir le formulaire d'attestation de l'état de santé lié à la COVID-19 avant chaque visite. Ce document provient de l'Organisme d'autorégulation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) et vous sera remis par votre courtier immobilier à chaque visite.
2. Avant de visiter, tout acheteur potentiel doit avoir obtenu une préapprobation hypothécaire.
3. Assurez-vous de respecter les directives d'hygiène émises par les autorités publiques.
4. Afin de faciliter la bonne logistique, veuillez arriver à l'heure à chaque visite.
5. Assurez-vous de bien laver vos mains avec un savon ou un gel désinfectant approuvé par Santé Canada, avant et après chaque visite.
6. Il est interdit de toucher à toute surface lors d'une visite et d'utiliser les salles de bain des vendeurs.
7. Assurez-vous de conserver une distance de 2 mètres entre chaque individu en toute circonstance.
8. Seuls les individus qui seront nommés sur la promesse d'achat devraient être présents durant la visite, c'est-à-dire, pas d'amis, de famille ou d'enfants.
9. Il est fortement déconseillé aux enfants et aux personnes de 70 ans ou plus de visiter la ou les propriété(s).
10. Vous devez respecter les consignes données par votre courtier immobilier.
11. Pour votre information, il a été suggéré aux vendeurs d'aérer les propriétés avant les visites et ceux-ci ne seront pas présents sur les lieux lorsque vous visiterez.
12. Si vous avez des craintes ou des questionnements, veuillez en faire part à votre courtier immobilier.